

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DDCT 3 Subventions (83.000 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de l'intégration dans le cadre de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à huit associations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline Véron, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'« **Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL)** », (21171 / 2019_01423), 19 rue Béranger, 75003 Paris; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 2: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « France Bénévolat Paris » (16472 / 2019_02812) dont le siège social est situé au 127, rue Falguière - 75015 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Kif Kif Vivre Ensemble », (181645 / 2019_01420), 65 rue des Haies – 75020 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2017 au 31/12/2019.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « La Fonda » (29601 / 2019_04123), 53, boulevard de Charonne - 75011 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondante.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Passerelles et compétences » (7502 / 2019_01417) dont le siège social

est situé au 22, rue de l'Est - 75020 Paris; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Pro Bono Lab », (109021 / 2019_01424), 7, rue Leroy - 92110 Clichy; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant global de 18.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Tous bénévoles », répartie comme suit : (7381 / BVA 2019_03901 : 8.000 € et SEII 2019_00779 : 10.000€), 130 rue des Poissoniers - 75018 Paris. Madame la Maire est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2019 au 31/12/2021. La convention ci-jointe annule et remplace les 2 conventions, conclues en 2017 et prenant fin en 2019, au titre de la vie associative d'une part et de l'intégration d'autre part.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Transparency International » (142241 / 2019_01422), 14, passage Dubail - 75010 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2017 au 31/12/2019.

Article 9 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 73.000 euros pour les articles 1 à 8 au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

- 10.000 euros pour l'article 7 au chapitre 935, nature 65748, destination 5200001 Politique de la ville – Intégration du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO